

DEVENIR RÉFÉRENT DE L'ÉDUCATION CONTRE LES EXTRÉMISMES, LES RACISMES, L'ANTISÉMITISME ET LES DISCRIMINATIONS



DISPOSITIF NATIONAL DE LABELLISATION CITOYEN DANS LE CADRE DE LA CHAIRE UNESCO :
ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ, SCIENCES DE L'HOMME ET CONVERGENCE DES MÉMOIRES

> LE SITE-MÉMORIAL DU CAMP DES MILLES

Seul grand camp français d'internement et de déportation (1939-1942) encore intact, le Camp des Milles est aujourd'hui un musée d'Histoire et des Sciences de l'Homme innovant et unique en Europe.

S'appuyant sur son histoire, il permet de comprendre comment les extrémismes, les racismes, l'antisémitisme et les discriminations peuvent mener nos sociétés au pire et présente les capacités de chacun pour résister à ces intolérances.

> LES ENJEUX

La progression continue des phénomènes racistes et antisémites, très préoccupante aujourd'hui dans son ampleur comme dans ses formes, conduit à donner un rôle central à l'éducation et à la formation des citoyens pour y résister. En s'appuyant sur le recul de l'histoire et des autres sciences de l'Homme, nous proposons, au travers d'un dispositif national de labellisation, de renforcer la vigilance et la responsabilité des citoyens, notamment des personnels de l'éducation et de la formation, des fonctionnaires, des salariés et des bénévoles d'associations, face aux manifestations discriminantes et à la haine raciste et antisémite. Les participants à la formation se familiariseront avec des clés de compréhension leur permettant d'identifier et de porter des projets de prévention contre les extrémismes, les racismes, l'antisémitisme et les discriminations, encadrés par un Brevet citoyen ou un Label.

> QUE SIGNIFIE ÊTRE RÉFÉRENT DU DISPOSITIF DE LABELLISATION CITOYEN ?

Les référents du dispositif sont destinés à devenir, au sein de leurs structures, des acteurs majeurs dans la mise en œuvre de projets de prévention et de lutte contre les extrémismes, les racismes, l'antisémitisme et les discriminations. Deux jours de formation au Site-mémorial du Camp des Milles leur permettront de disposer d'un socle scientifique et pédagogique propres, historique et juridique, d'outils de montage de projets et d'éléments didactiques qu'ils mobiliseront dans l'élaboration de leurs projets d'actions.

À ce titre, la structure s'engage par la signature de la Charte du Label.

> QUI PEUT DEVENIR RÉFÉRENT DU DISPOSITIF DE LABELLISATION CITOYEN ?

La formation est ouverte à tous les salariés de la fonction publique et du secteur privé, de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, des collectivités locales, des organismes de l'éducation informelle et des bénévoles d'associations.

> UN DISPOSITIF DE LA FONDATION DU CAMP DES MILLES - MÉMOIRE ET ÉDUCATION, SOUTENU PAR LA DILCRA

Le dispositif national de labellisation citoyen s'inscrit dans le prolongement de la Chaire UNESCO «Éducation à la citoyenneté, sciences de l'Homme et convergence des mémoires» portée conjointement par la Fondation du Camp des Milles et l'Université d'Aix-Marseille. Il est soutenu financièrement par la Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme et l'Antisémitisme (DILCRA) et le Défenseur des Droits (DDD).



> UNE MOBILISATION CITOYENNE INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

Le référent formé par la Fondation du Camp des Milles peut initier deux types de projets :

- un projet d'action porté par **un collectif**, présenté par une structure mobilisée sur les enjeux citoyens du dispositif. Le projet pourra alors obtenir un Label citoyen. Dans ce cas, c'est bien le projet et non la personne ou l'organisme qui reçoit le Label.
- un projet d'action porté par **un individu**, présenté par une structure mobilisée sur les enjeux citoyens du dispositif. Dans ce cas, cette personne pourra obtenir un Brevet citoyen.

> QUELS SONT LES AVANTAGES D'UN PROJET LABELLISÉ ?

Les référents du Label forment un réseau basé sur le partage d'expériences et d'expertises et bénéficient du rayonnement offert par le Label citoyen à leurs projets, notamment grâce au soutien des partenaires de la Fondation du Camp des Milles.

De plus, pour obtenir le Label citoyen, les projets déposés auprès de la Fondation du Camp des Milles par les candidats doivent suivre un processus d'accompagnement et de sélection. Ceux-ci bénéficient ainsi de l'expertise, de l'accompagnement et des conseils dispensés par les formateurs de la Fondation du Camp des Milles, avant de soumettre leur projet au jury de sélection pour obtenir le Label. La labellisation reconnaît ainsi les qualités d'engagement, de pertinence, d'efficacité et de pédagogie des projets labellisés. Ceux-ci offrent alors la garantie d'apporter des résultats concrets sur le terrain.

> PROGRAMME DE LA FORMATION DES RÉFÉRENTS DU DISPOSITIF



Jour 1

- Visite commentée du Site-mémorial du Camp des Milles : analyse des engrenages résistibles pouvant conduire au pire.
- Racismes, antisémitisme, extrémismes et radicalisations : analyse des mécanismes individuels, collectifs et institutionnels.
- Présentation du dispositif national de labellisation : philosophie et architecture du dispositif, rôle du référent dans le processus de labellisation.



Jour 2

- Les discriminations : rappel du cadre légal et illustrations des différentes formes de discrimination, à partir de situations dont le Défenseur des Droits est saisi.
- Le projet d'action et sa labellisation : méthodologie de la conduite de projet, typologie des projets d'action et critères d'évaluation, rôle du référent dans la conduite du projet.
- Élaboration et évaluation de pré-projets d'action en matière de lutte contre les extrémismes, les racismes, l'antisémitisme et les discriminations : conseil stratégique, appui pédagogique et didactique, ressources, indicateurs et critères.



DEVENIR RÉFÉRENT DE L'ÉDUCATION CONTRE LES EXTRÉMISMES, LES RACISMES, L'ANTISÉMITISME ET LES DISCRIMINATIONS

CONTACT

MARION DECOME

CHARGÉE DE MISSION LABEL CITOYEN
marion.decome@campdesmilles.org
07 54 80 11 18 / 04 42 39 17 11

CONSEILLER TECHNIQUE

CHRISTIAN MELKA

RÉFÉRENT LABEL ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES
christian.melka@campdesmilles.org
06 51 34 58 38 / 04 42 39 17 11

Site-mémorial du Camp des Milles
40, chemin de la Badesse 13290 Aix-en-Provence (Les Milles)

campdesmilles.org  